NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

52 Nº 7 1925

La direction spirituelle des jeunes gens

J. SALSMANS

p. 413 - 420

https://www.nrt.be/it/articoli/la-direction-spirituelle-des-jeunes-gens-3190

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

La direction spirituelle des jeunes gens.

Il y a quelque vingt, trente ans on ne parlait guère de direction spirituelle pour les jeunes gens. A beaucoup de prêtres ces mots auraient semblé à peu près contradictoires. La direction était regardée comme le privilège des séminaristes, des religieux et religieuses et de quelques femmes pieuses dans le monde, *piae feminae*. Parfois un prêtre, homme intérieur et apostolique, adaptait ses exhortations personnellement à ses jeunes pénitents, mais cela restait l'exception. Nous nous souvenons, pour la plupart, que, durant nos années de collège, notre confession hebdomadaire consistait à débobiner à peu près la même litanie de fautes,

à recevoir (peut-être) une phrase d'exhortation, la même pour tous les pénitents, sur la fête du lendemain, avec l'absolution et une pénitence stéréotypée.

Encore de nos jours n'arrive-t-il pas que tel confesseur zélé, s'occupant plus activement, sans exagération ou imprudence, du progrès spirituel des élèves, n'est pas compris, pas soutenu par ses confrères, voire même par ses supérieurs, ennemis de toute « nouveauté »? Fort heureusement le Concile de Malines (1920), en parlant de direction spirituelle, insiste sur le soin spécial à prendre des jeunes gens (d. 255). Réjouissons-nous de cet heureux effet de la communion fréquente, intensifiant la vie spirituelle : plusieurs jeunes gens, les meilleurs et les plus intelligents, cherchent quelque chose, qu'ils ne nomment pas « direction », mais qui l'est en réalité. Il se plaignent que le confesseur « ne leur dise jamais rien ». Arrivés à l'université, ils caractérisent parfois leur séjour au collège par des paroles amères, qui révèlent les lacunes du système éducatif : « Jamais on ne s'est occupé de moi personnellement; jamais le confesseur ne m'a adressé une parole chaleureuse. »

C'est évidemment au confesseur à sentir, par son expérience psychologique, ce qu'il peut proposer prudemment à chaque pénitent, ce que celui-ci désire peut-être, sans pouvoir ou oser le formuler. Cela dépend de l'âge, du caractère, de la mentalité générale et des habitudes régnantes de la région ou plus spécialement de telle maison d'éducation. Mais les efforts coordonnés des éducateurs et des confesseurs peuvent progressivement et sans la moindre violence orienter les meilleurs élèves vers la direction spirituelle (1).

(1) Voir surtout les ouvrages de Beaudenom, Cros, Dupanloup (*De l'éducation*, vol. III, l. 2, ch. 9), Guibert, Hockenmayer, Honnay (L'art de la direction, Bruxelles, 1915), Lambert, Lejeune, Poppe, Timon-David. Des indications plus détaillées se trouvent dans mon livre : *Biecht en Altaarsakrament* (Louvain, 1922), Bibliographie, p. 327 sq.

* * *

En effet, ne nous imaginons pas qu'il s'agisse de donner aux enfants des initiations mystiques ou même un vol ascétique de haute et large envergure ! Commençons par leur apprendre et les aider *personnellement* à remplir en perfection leurs devoirs d'état, à pratiquer les vertus de leur âge, à se former le caractère. D'ailleurs cela n'est-il pas compris dans le rôle de « médecin » qui incombe à tout confesseur (can. 888) ?

Un jeune prêtre zélé, qui ne sait comment « emmancher l'affaire », peut supposer tout bonnement, que le pénitent lui demande après son accusation : « Comment pourrai-je éviter ces fautes ? » La réponse sera un excellent début de direction. Il pourra aussi indiquer tel péché ou tel défaut, à corriger en premier lieu : « Ne voudriez-vous pas une bonne fois vous débarrasser de cette misère ? Faites ainsi... et parlez-moi, si vous le voulez, dans votre prochaine confession du résultat de vos efforts. » C'est apprendre la pratique du « propos spécial » et de « l'examen particulier », et en même temps enseigner une bonne *méthode* de se confesser. Même avec des jeunes gens qui ont l'habitude de fautes graves, on ne peut diriger exclusivement leur activité spirituelle vers la fuite de ces péchés : souvent même il sera de bonne tactique de les pousser du côté positif, de fortifier leur piété, leur esprit d'abnégation : par le fait même, aidée de la grâce, leur force de résistance aux tentations sera doublée.

D'autre part, ne craignons-nous pas trop souvent, nous prêtres, de proposer à la générosité des jeunes cœurs certaines pratiques plus parfaites de prière ou de victoire sur eux-mêmes ? *Osons*-nous parler de mortification, de lecture spirituelle, voire même de méditation adaptée à leur âge ? Ce que la « Croisade Eucharistique » a réalisé dans plusieurs établissements, est vraiment remarquable. A l'Ancienne

Abbaye de Tronchiennes (près Gand) on a organisé, pour les universitaires flamands, des retraites sans récréations, donc en silence complet : dès la première année une vingtaine d'adhérents se faisaient inscrire, observaient un recueillement très édifiant et se montraient heureux d'avoir complètement consacré à Dieu trois jours de leurs vacances. D'ailleurs, en plusieurs endroits on a organisé avec succès des retraites fermées, non seulement pour les universitaires ou les collégiens, mais même pour les élèves des écoles officielles : pénétrés de l'utilité de cet exercice fait sérieusement, ils deviennent à leur tour recruteurs et apôtres.

* * *

La direction spirituelle, de portée variable suivant les circonstances, suppose toujours un *confesseur stable*. Nous nous demandons si l'on inculque assez fermement ce conseil ascétique de haute importance.

Sans doute les élèves doivent toujours se sentir bien libres de s'adresser au confesseur de leur choix ; cette liberté doit exister bien réellement et pas seulement en principe. En particulier, le matin, avant la messe de communion, ils doivent pouvoir parler à un confesseur, sans être trop remarqués. Autant de garanties nécessaires contre la fausse honte et le respect humain, contre le danger de réticences coupables ou de communions sacrilèges ; garanties auxquelles doivent céder au besoin certaines raisons de discipline extérieure et d'ordre du jour.

Mais tout cela n'empêche nullement d'insister, dans les prédications et les leçons de catéchisme, sur les avantages d'un confesseur fixe. Les professeurs et les surveillants, n'entendant pas les confessions, peuvent louer cette pratique et rendre ce service inappréciable aux jeunes gens, bien mieux que le confesseur, qui a toujours un peu l'air de « prêcher pour sa chapelle ». Dans les leçons de religion ou

les entretiens spirituels, il n'est pas si difficile de faire saisir et accepter par les élèves, qu'un confesseur stable les comprend mieux, à demi-mot, sans devoir interroger; qu'il adapte ses conseils à leur situation particulière; qu'il peut les aider bien plus qu'un confesseur occasionnel qui se bornera presque nécessairement à des généralités; qu'il ne sera jamais étonné ou irrité de ce qu'ils auraient à lui dire : il connaît en effet les difficultés des jeunes gens; qu'après tout il est souvent moins pénible et plus raisonnable de révéler l'état de son âme à un « directeur spirituel », tout pénétré de la miséricorde du Christ et parfaitement digne de la confiance qu'on lui a donnée, sans perdre pour cela le droit de s'adresser à un autre prêtre; enfin qu'il est souverainement sage de demander des conseils à celui qui a qualité et grâce d'état pour en donner, et que c'est précisément la marque d'un esprit sérieux, réfléchi, soucieux de sa vie spirituelle, que de poser des questions pour mieux former sa conscience et pour s'affermir dans des habitudes de vie foncièrement chrétienne.

Heureux l'étudiant qui a senti les avantages des relations personnelles avec un prêtre! Il ne se trouvera plus gêné pour lui parler spontanément de certains doutes, ce qui est une sauvegarde précieuse surtout dans les années critiques de la jeunesse. Faute de quoi, il pourrait se faire que l'adolescent ne soit jamais renseigné ou aidé précisément quand il en a le plus grand besoin. L'habitude d'un confesseur stable, qui sait demander et expliquer à chaque étudiant ce qu'il lui faut à chaque époque de la vie, nous semble en réalité la seule assurance sérieuse contre les déviations, les troubles et les incertitudes de conscience, contre les ignorances fatales qui peuvent laisser contracter de très bonne foi des habitudes vicieuses, terriblement difficiles à déraciner plus tard. L'expérience nous apprend que les victimes de ces ignorances sont plus nombreuses qu'on ne pense.

Combattons résolûment l'erreur que, en confession, il ne s'agit que de purifier l'âme de ses taches, mais aussi celle qui prétend qu'il ne faut jamais *en dehors du confessionnal* parler d'affaires de conscience avec les étudiants des collèges ou de l'université. Hâtons-nous de l'inculquer, nous supposons l'observation exacte des règles du secret sacramentel et toutes les garanties désirables de prudence et de tact, garanties que le supérieur de l'établissement a le droit et le devoir d'exiger strictement.

Le confesseur aura aussi grand soin de ne pas s'imposer aux jeunes gens : il est préférable d'attendre pour nouer des relations spirituelles, que son pénitent stable lui en exprime le désir. Toutefois il peut amorcer une demande dans ce sens, en déclarant à l'élève que celui-ci peut, s'il le désire, venir lui parler ou se faire appeler. Certains caractères renfermés ou indépendants se montreront rebelles à cette invitation ; le prêtre n'insistera point et pourra se féliciter s'ils gardent au moins l'habitude du confesseur fixe. Exceptionnellement, s'il voit nettement que le jeune homme n'est retenu que par sa timidité et ne demande pas mieux que d'être « saisi » paternellement, il l'invitera avec quelque insistance et une bonté toute surnaturelle à un entretien à cœur ouvert.

Si le prêtre a toutes les qualités pour être saintement sympathique aux étudiants, il ne tardera pas à avoir des « clients » désireux d'être soutenus dans leurs efforts vers le mieux. Et alors son zèle sacerdotal peut faire bonne besogne, pour le développement de la vie spirituelle, pour la formation du caractère, pour l'initiation physiologique qui serait absolument nécessaire et que pratiquement le jeune homme en question ne recevrait pas convenablement par ailleurs, pour la délibération sérieuse et surnaturelle sur le choix d'un état de vie.

Le collégien, assez intelligent et assez formé spirituelle-

ment pour comprendre l'utilité de cette direction personnelle, cherchera pareil soutien à l'*université*, où, plus qu'ailleurs, il en a besoin pour ne rien perdre de la vigueur et de la fraîcheur de ses habitudes religieuses et morales. S'il n'a appris à considérer le sacrement de pénitence que comme une énumération banale de fautes, suivie de la formule d'absolution, l'universitaire, qui n'a pas de gros péchés à accuser, pourra facilement en arriver à négliger la confession, qui lui dit fort peu de chose et lui semble même une formalité quelque peu enfantine. Au contraire, s'il sait qu'elle peut parfaitement se faire sous la forme d'un entretien de direction, suivi d'une formule d'accusation « de tous les péchés qui s'y trouvent compris et de toutes les fautes de de la vie », il n'est pas rare qu'il prenne goût à ce « compte de conscience » périodique, dont il perçoit le côté raisonnable et viril et la grande utilité pour la vie intérieure. On pourra s'en étonner, mais il n'en est pas moins vrai que plus d'une fois des étudiants universitaires ont émis des désirs en ce sens.

Enfin ne serait-il pas souhaitable que dans chaque maison d'éducation il y eût un « Père spirituel » des élèves, mettons le directeur de la Congrégation ou de la Croisade eucharistique, qui, sans intervenir de quelque façon dans la discipline de la maison, pût conquérir pleinement la confiance des élèves, grâce à sa cordialité, sa discrétion, son expérience? La plupart, les meilleurs au moins, le choisiraient pour leur confesseur ou plutôt pour leur « directeur ». D'autre part ses confrères plus jeunes profiteraient volontiers de ses conseils (Conc. Mechlin. d. 254). A cause de son activité au for interne, il est évident que ce « Père spirituel » ne doit pas être le supérieur (can. 891), bien que celui-ci, s'il est vraiment homme intérieur, puisse donner aussi des avis utiles aux confesseurs de son établissement.

***

En résumé, la « direction spirituelle des jeunes gens », dépouillée de tout artifice de grands mots, consistera simplement dans le soin et la *bonne méthode* d'entendre la confession de *pénitents habituels* et dans *l'adaptation personnelle* des avis, soit au confessionnal soit ailleurs. Cela suppose que le prêtre dispose du *temps suffisant* pour entendre avec fruit la série des confessions, surtout si d'autres relations avec ses pénitents lui sont pratiquement impossibles. Il n'est pas admissible que l'on prescrive au confesseur... d'expédier autant d'élèves à l'heure ! Au besoin les prétendues nécessités de discipline ou d'ordre du jour doivent être résolues autrement, pour le bien supérieur de la formation spirituelle.

Et si quelque prêtre avait encore sur le bout des lèvres les mots : Utopie que tout cela ! nous lui dirions : « Cher confrère, constatez ce qui, depuis le temps de la communion fréquente, a été réalisé dans tel collège, dans tel diocèse entier : *ab esse ad posse valet illatio !* Comment *ces* jeunes gens arrivent-ils à l'université, la plupart fortement trempés dans leurs convictions et leurs pratiques religieuses, tandis que d'autres ont à peine l'idée d'une vie spirituelle intense ? Parfois l'influence d'un saint prêtre, éducateur zélé et habile directeur de conscience, reste visible plusieurs années après. Si les maîtres et les confesseurs ont eux-mêmes reçu au séminaire une formation ascétique très soignée, s'ils mènent une vie vraiment intérieure et comprennent l'importance de la direction, la vigueur surnaturelle de leurs élèves, effet de la grâce et d'un zèle actif et éclairé, n'est plus un mystère inexplicable. A notre tour, ne dirons-nous pas : *Quod isti... cur non ego ?* »

J. SALSMANS, S. I.